

# Projet agrivoltaïque d'Armantioux

## Bulletin d'information n°1 - Février 2023

Madame, Monsieur,

Ce premier bulletin d'information a pour objectif de vous expliquer notre démarche de développement de projet d'un parc agrivoltaïque sur le secteur des communes de Droux, Magnac-Laval et Saint-Ouen sur-Gartempe.

La société ABO Wind a identifié une zone potentiellement favorable à l'implantation d'une centrale solaire sur ces trois communes. Afin d'effectuer un véritable diagnostic du secteur, des premières études ont été lancées durant l'année 2022.

En effet, des études sur la faune, la flore, le paysage sont entreprises, et des études d'accompagnement agricole sont en cours afin d'adapter la mise en place des panneaux à l'activité d'élevage déjà en place. Leur objectif sera de vérifier la compatibilité d'un tel projet avec l'ensemble de ces thématiques. En cas de conclusions positives, l'analyse des différents enjeux permettra de dimensionner le projet et de l'intégrer consciencieusement dans ce milieu.

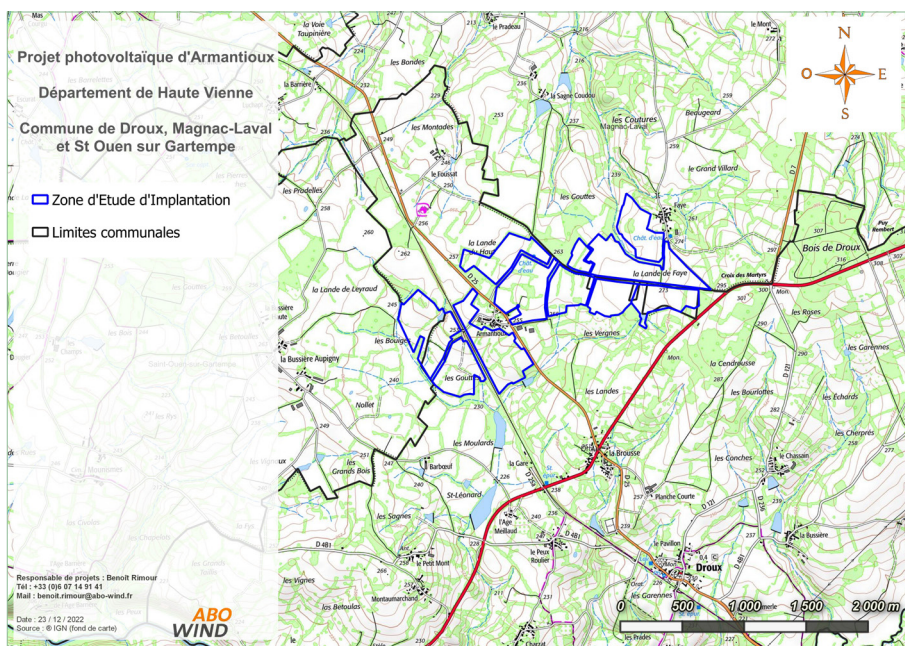
ABO Wind souhaite partager au travers de ce bulletin les premiers éléments d'information disponibles, en espérant qu'il répondra au mieux à vos éventuelles interrogations.

Benoit Rimour,  
Responsable de projets photovoltaïques

## Localisation du projet

La zone choisie résulte d'une analyse cartographique tenant compte des différentes contraintes techniques spécifiques, agricoles et environnementales du territoire.

A ce stade, tous les atouts requis pour concevoir un parc photovoltaïque sont réunis :



- Des conditions topographiques adaptées et l'absence d'ombrages ;
- L'évitement de zones écologiques protégées et sensibles ;
- La possibilité d'accès et de raccordement à proximité ;
- La possibilité du maintien d'une activité agricole mieux adaptée.
- Un éloignement aux sensibilités patrimoniales tels que les sites UNESCO, les sites classés ou inscrits.

La zone d'étude, délimitée par le trait continu bleu sur la carte, est située dans des parcelles principalement de type prairie permanente à faible potentiel agronomique et utilisée aujourd'hui pour de l'élevage bovin chez deux exploitants indépendants. Une partie est en culture utilisée pour produire l'aliment du troupeau bovin.

L'objectif de la coactivité avec l'exploitation d'un parc photovoltaïque pour le premier exploitant est de préparer, suite au départ à la retraite d'un des deux gérants, sa transmission avec une adaptation de l'atelier bovin et de pérenniser l'activité par l'amélioration des conditions de pâture. Pour le second exploitant, l'objectif est d'étendre le cheptel déjà en place et améliorer les conditions de pâture de son atelier bovin.

## 2021

- **Automne** : Identification de la zone d'étude.

## 2022

- **Automne - mars** : Rencontre des propriétaires et exploitants et signature des accords fonciers.
- **Janvier** : Consultation des administrations.
- **Février - mars** : Rencontre des élus des communes concernées ; lancement des études faune, flore et milieux naturels.
- **Avril** : Rencontre de la Chambre d'Agriculture ; lancement des études d'accompagnement agricole.
- **Octobre** : Lancement de l'étude d'impacts et de l'étude paysagère.

## 2023

- **Janvier - février** : 1<sup>er</sup> Bulletin d'information, mise en ligne d'une page internet dédiée au projet et mise en place d'un cahier de liaison en mairies.

### Les prochaines étapes (dates prévisionnelles) :

## 2023

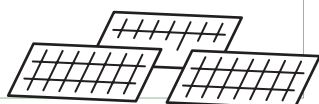
- **Février - mars** : Réception des premiers résultats de l'étude faune, flore et milieux naturels et de l'étude paysagère.
- **Mars** : Elaboration du premier plan d'implantation.
- **Avril - mai** : 2<sup>nd</sup> bulletin d'information, permanences publiques d'information et Concertation préalable volontaire.
- **Mars - mai** : Réflexion sur les variantes d'implantation possibles et finalisation de l'implantation.
- **Second semestre** : Dépôt du permis de construire et début de l'instruction du dossier.
- **Tout au long de l'année 2023** :
  - Mises à jour régulières de la page internet du projet.
  - Information régulière des élus des communes d'implantation.

## 2024 - 2025

- Obtention du permis de construire.
- Financement du projet.
- Construction du parc.
- Raccordement et mise en service.

### Tout au long du projet

Maintien de l'activité agricole.



## L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Elle porte sur plusieurs volets : le volet agricole, le volet paysager, le volet faune, flore et milieux naturels et relève de la responsabilité du maître d'ouvrage.

**Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kW, tel que le projet de parc photovoltaïque de d'Armantioux, sont soumis avec évaluation environnementale.**

Une étude d'impact est donc en cours de réalisation pour le projet.

A ce stade, le diagnostic de l'état initial naturaliste a été réalisé et l'analyse des impacts et des mesures visant à éviter, réduire et compenser les éventuels impacts restent à produire.

L'étude paysagère et l'étude préalable agricole sont en cours.

Pour garantir leur objectivité, les études spécialisées sont réalisées par **des bureaux d'études ou des experts indépendants.**

Le dossier de demande de permis de construire est constitué en partie de cette étude d'impact. Il sera soumis à enquête publique et à la production d'un avis de la Mission régionale d'autorité environnementale. Cet avis intervient lors de la procédure d'instruction de la demande de permis de construire.



## L'étude préalable agricole

Au droit de l'article 28 de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), du décret 2016-1190 du 31 août 2016, et la surface agricole prélevée dépassant 5ha, le projet est soumis à étude préalable agricole. Cette étude fait l'objet d'un avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

L'analyse de l'état initial de l'économie agricole territoriale est en voie d'achèvement. Elle a été réalisée par les services compétents d'un bureau d'étude indépendant.

À partir de l'état initial, l'étude mesurera les effets économiques et financiers du projet sur l'économie agricole locale.

Si des impacts résiduels demeurent, c'est-à-dire que tous n'auront pu être évités ou réduits, des mesures de compensation collective, factuelles et chiffrées seront proposées pour consolider l'économie agricole du territoire, avec des modalités de mise en œuvre et un calendrier.

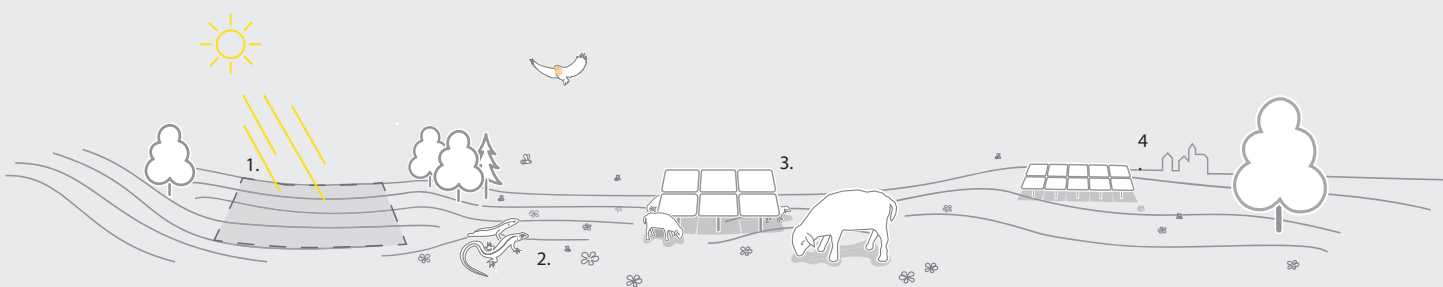


Parc photovoltaïque de Kossos



## Les études en cours

Concernant le projet agrivoltaïque d'Armentioux, le diagnostic de l'état initial (avant le projet) est à présent réalisé. L'analyse des incidences et les résultats de ces études permettront de justifier le projet retenu et de définir, si nécessaire, des mesures visant à éviter, réduire et compenser les effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet.



### 1. Potentiel du site

2 à 3 mois

- Mesurer l'intensité et la fréquence de l'ensoleillement.
- Adapter l'implantation en évitant les pentes et ombrages.
- Évaluer le potentiel de production d'énergie.

### 2. Études naturalistes

6 à 12 mois

- Faire l'inventaire des espèces faune, flore et des milieux naturels.
- Identifier les enjeux et adapter l'implantation.
- Mener une veille sur les espèces et espaces naturels protégés.

### 3. Étude préalable agricole

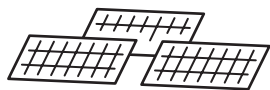
3 à 5 mois

- Étudier l'état initial agricole local.
- Déterminer les impacts du projet.
- Proposer des mesures de compensations collectives si besoin.

### 4. Étude paysagère

1 à 3 mois

- Etablir un état initial des composantes du paysage.
- Déterminer les perceptions du futur parc et enjeux depuis différents points de vue.
- Intégrer au mieux le projet dans l'environnement paysager.



## Choix du scénario

Aujourd'hui, l'emplacement exact, le nombre et le type de structures ne sont pas encore connus.

En combinant les résultats des différentes études, des enjeux observés sur le site et dans un périmètre défini autour, le scénario le plus adapté au site d'étude sera déterminé.

## Le projet agri-solaire

Sur une partie seulement encore à définir de la zone d'étude, l'installation agrivoltaïque couplera une production photovoltaïque à une production agricole en permettant une synergie de fonctionnement.

Le couvert végétal sera entretenu par un éco-pâturage bovin d'environ 150 vaches à l'année, issues d'une première ferme agricole localement implantée depuis plus de 42 ans et dont le siège d'exploitation se situe à Droux ; et par 60 vaches à l'année, issues de la ferme voisine implantée également à Droux depuis près de 34 ans.

Le reste de la zone d'étude conservera sa vocation agricole de prairies de fauchage à destination de l'élevage bovin.

Ainsi, la proximité des sièges d'exploitation, les conditions sécurisées d'élevage, le rôle protecteur des tables photovoltaïques compatibles avec la libre circulation complète des bovins et le degré d'implication de tous les acteurs, constituent une plus-value de stabilité et de continuité de la vocation agricole du site et du territoire.

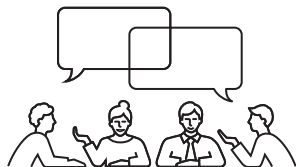
Enfin, la dimension environnementale sera particulièrement prise en compte :

La trame bocagère ancienne caractérisant ces paysages, les zones humides présentes seront principalement préservées en intégrant le parc agrivoltaïque, sans impact supplémentaire sur l'environnement.



Parc photovoltaïque de Malborn

## La communication tout au long du projet



ABO Wind a particulièrement à cœur de partager une information claire et transparente tout au long du projet. C'est le gage d'un projet réussi. De cette bonne information naît une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet.

La communication, en **amont de l'enquête publique**, revêtira les formes suivantes :

- La création et mise à jour régulière d'une page web dédiée au projet :

<https://www.abo-wind.com/fr> > Zone d'information > Nos projets > Nouvelle Aquitaine > **Projet agrivoltaïque d'Armantioux**

- La distribution de bulletins d'information :

- Un premier à présent, décrivant les étapes règlementaires du développement du projet et le cadre général dans lequel il s'inscrit.
- Un second reprenant les résultats des études en cours pour faire savoir les enjeux identifiés.

- L'organisation d'une concertation préalable volontaire au moment du dimensionnement du projet, et d'événements publics d'information.



©ABO Wind : parc photovoltaïque de Kevelaer

## ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire près de 150 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 401 MW pour alimenter jusqu'à 330 000 personnes avec de l'électricité propre.

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1,5 GW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



### Contacts

#### Responsable du projet

Benoit Rimour

Tél. : 05 34 31 49 00


[benoit.rimour@abo-wind.fr](mailto:benoit.rimour@abo-wind.fr)

#### Directrice de la communication

Cristina Robin

Tél. : 05 34 31 13 43

[cristina.robin@abo-wind.fr](mailto:cristina.robin@abo-wind.fr)

 [www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)

 ABO Wind